

Nombre de membres :
En exercice : 34
Présents : 26
Pouvoirs : 6
Votants : 32

Abstentions : 0
Exprimés : 32
Pour : 32
Contre : 0

N°2019-23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze mars à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le huit mars deux mille dix-neuf.

Présents : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Joël Vilard, Raoul Réchignac, Maryse Thomas, Luc Gabette, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdaleina Fredon, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Patrick Gibaud, Richard Simonneau, Eric Dombray, Agnès Varachaud, Bruno Grancoing, Paola Gaboriau, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier, Christian Vignerie.

Suppléants présents : Stéphane Malivert.

Pouvoirs : Jean-Louis Clermont-Barrière à Patrick Gibaud, Albert Delhoume à Alain Blond, Marie-Laurence Morange à Dominique Germond, Daniel Desbordes à Sylvie Germond, Véronique Bindé à Louis Furlaud, Alain Perche à Paul Brachet.

Secrétaire de séance : Françoise Piquet.

Objet :

**Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer les actes d'achat de terrains,
ZAE « les Garennes ».**

Monsieur le Président indique que par délibération en date du 31 mai 2018, le Conseil Communautaire a autorisé monsieur le Président à signer les actes d'achat d'un terrain sis ZAE "Les Garennes" propriété des consorts Poisvert.

A ce jour, et compte tenu d'un certain nombre de modifications, et en particulier en ce qui concerne les références cadastrales des parcelles concernées, il convient que le Conseil Communautaire délibère de nouveau afin d'autoriser monsieur le Président à signer le compromis de vente, ainsi que les actes d'achat et tous les actes afférents à intervenir.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Président à signer le compromis de vente à intervenir, et selon les modalités ci-après :

1/ Parcelles concernées : diverses parcelles de terrains en nature de terre, pré et lande pour un total de 04ha10a77ca.

Section	N°	Lieu-dit	Surface	Nature
F	0723	La Rousse	00ha31a98ca	Terre
F	0742	La Rousse	00ha03a34ca	Terre
F	0744	La Rousse	00ha00a39ca	Pré
F	0864	La Rousse	00ha29a32ca	Terre
F	1071	La Rousse	02ha56a41ca	Pré
F	1072	La Rousse	00ha23a76ca	Terre
F	1075	La Rousse	00ha57a73ca	lande
F	1079	La Rousse	00ha07a84ca	pré

2/ Prix d'achat : 30 000,00 €, soit 0,7303 € du m²

- **DESIGNE** la SCP Christian Courivaud et Isabelle Lorient Cheyron, notaires associés à 87600 Vayres, afin de rédiger les actes de vente et tous documents afférents,

- **DIT** que les frais de notaire seront intégralement à la charge de la Communauté de Communes Ouest Limousin (soit 1556,00 €),

- **DIT** que les frais de géomètre seront répartis entre acquéreur et vendeur à raison de 1/3 pour l'acquéreur (soit une somme de 456,00 € TTC) et 2/3 pour le vendeur (soit une somme de 912,00 € TTC),

-**AUTORISE** monsieur le Président à signer les actes d'achat et tous les actes afférents à intervenir.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD